

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 août 2008 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Est également présent Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Crabtree.

R 189-2008

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 14 JUILLET 2008

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 7 et 14 juillet 2008 soient adoptés.

ADOPTÉ

190-2008

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 4 août 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 391 608,67 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 191-2008

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 48 541,05 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

192-2008

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2008.

R 193-2008

REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES INCENDIES DE LA MRC JOLIETTE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que Jean Brousseau soit nommé représentant au sein du comité sécurité publique et des incendies de la MRC de Joliette;

ADOPTÉ

R 194-2008

AUTORISATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DES AMÉNAGEMENTS FLORAUX DES ÎLOTS POUR LA REVITALISATION DE LA 8^E RUE

Attendu que le conseil adoptait, le 2 juin dernier, la résolution R 142-2008 autorisant les aménagements floraux dans les îlots de la 8^e rue pour un montant n'excédant pas 4 000\$;

Attendu que le paysagiste a dû faire les travaux en plusieurs étapes, et que ce n'était pas prévu dans l'estimé qu'il avait fait;

Attendu que le montant de la facture s'élève à 4 369 \$ avant les taxes à cause des déplacements supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires de 369 \$ excluant les taxes, liées aux aménagements floraux dans les îlots de la 8^e rue et que les crédits nécessaires soient pris à même le règlement d'emprunt 2008-147 prévu à cet effet.

ADOPTÉ

R 195-2008

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE BRANCHEMENT DE NOUVELLES LAMPES DE RUES SUR LA 5^E AVENUE ENTRE LES ADRESSES 275 À 309

Attendu qu'il y a lieu de faire l'installation de quatre (4) nouvelles lampes de rue dans le secteur de développement domiciliaire sur la 5^e Avenue entre les futures adresses 275 et 309;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement de quatre (4) nouvelles lampes de rue sur la 5^e Avenue, aux emplacements identifiés au plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ

R 196-2008

MODIFICATION DE LA VITESSE SUR LE CHEMIN SAINT-JACQUES

Attendu que la vitesse actuelle sur le chemin Saint-Jacques est de 80 Km/h

Attendu que le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes relatives à la vitesse excessive sur le chemin Saint-Jacques et qu'il y a plusieurs risques d'accidents;

Attendu que le problème est généralisé sur toute la longueur du chemin Saint-Jacques;

Attendu qu'une modification de la vitesse serait plus sécuritaire pour les usagers et les résidents du milieu;

Attendu que cette partie de chemin est sous notre juridiction;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De transmettre au ministère des Transports du Québec, une copie de cette résolution afin qu'elle soit approuvée par la ministre responsable.

ADOPTÉ

197-2008

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE
AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-147**

Le secrétaire-trésorier adjoint fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt 2008-147 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 95 000 \$.

R 198-2008

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription du maire, d'un conseiller ou conseillère et du directeur général pour participer au congrès annuel de la Fédération Québécoises des Municipalités du Québec qui se tiendra du 28 au 30 septembre prochains, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

199-2008

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT INTERDISANT LES VÉHICULES
HORS ROUTE ENTRE 22 H ET 6 H**

Monsieur André Picard donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet d'interdire la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité de Crabtree entre 22 h et 6 h.

Cet avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ

200-2008

**AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX
SUR LA 1^{RE} AVENUE**

André Picard donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'infrastructures d'égout pluvial et de chaussée sur une partie de la 1^{re} Avenue entre la 21^e Rue et le 640 1^{re} Avenue dans la municipalité de Crabtree, et autorisant un emprunt à ces fins et imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité en fonction de leur évaluation.

Cet avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

L'assemblée est levée à 21:25 heures.

Denis Laporte, maire
adjoint

Christian Gravel, dir. général